

**Compte-rendu synthétique
Séance publique du conseil municipal
du 30 novembre 2020**

(Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du CGCT)

L'an deux mille vingt, le 30 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe CARDIN.

Date de la convocation : le 24 novembre 2020

Présents : Monsieur Christophe BATAILH, Monsieur Henri BIRON, Monsieur Jean-Baptiste CAILLET, Monsieur Philippe CARDIN, Madame Amandine CHAPARD, Madame Sylvie CHARLETY, Madame Véronique CLERC, Monsieur Mathieu COLLET, Madame Noémie DELIN, Monsieur Jean-Pierre DESBENOIT, Madame Aude DUBRULLE, Madame Christine ELISE, Madame Colette FRANCOIS, Madame Leïla GADDAS, Monsieur Melvin GIBSON, Monsieur Pierre GUERIN, Madame Méлина HERENGER, Madame Joëlle HOURS, Monsieur Antoine JAMMES, Monsieur Stéphane MAIRE, Madame Isabelle MALZY, Monsieur Antoine NAILLON, Madame Marie-Odile NOVELLI, Monsieur Pascal OLIVIERI, Monsieur Michel ORLHAC, Madame Dominique PERNOT, Monsieur Francis PILLOT, Monsieur Ilyès POURRET, Madame Christel REFOUR, Madame Catherine SABONNADIÈRE, Monsieur Yuthi YEM.

Pouvoir : Madame Céline BECKER-GANDIT à Monsieur Ilyès POURRET.

Absent : Monsieur Marien BRAULT.

Ouverture de la séance à 18h00 par le Maire, qui, après avoir constaté que le quorum est atteint, propose au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Jean-Baptiste CAILLET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu synthétique de la séance du conseil municipal du 2 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Commission Ecologie

1 Allocation d'une subvention de 95 000 euros au profit de la SAS Un Toit Pour Tous - Développement dans le cadre de l'acquisition d'un appartement sis 80 rue des Aiguinards à MEYLAN - Rapporteur : Antoine JAMMES

L'objet de la présente délibération est d'allouer une subvention d'équilibre en faveur du logement social, de manière à réduire le montant du prélèvement financier susceptible d'être opéré par l'Etat en 2022 dans le cadre des objectifs de la loi SRU du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

En ce sens, le conseil municipal est invité à délibérer pour décider du versement, sur le budget 2020, d'une subvention d'équilibre de 95 000 € au profit de la société Un Toit Pour Tous – Développement en vue de la production d'un logement social 80 rue des Aiguinards à Meylan.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 Allocation d'une subvention de 77 000 euros au profit de la SAS Un Toit Pour Tous - Développement dans le cadre de l'acquisition d'un appartement sis 49 B rue des Aiguinards à MEYLAN - Rapporteur : Antoine JAMMES

L'objet de la présente délibération est d'allouer une subvention d'équilibre en faveur du logement social, de manière à réduire le montant du prélèvement financier susceptible d'être opéré par l'Etat en 2022 dans le cadre des objectifs de la loi SRU du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

En ce sens, le conseil municipal est invité à délibérer pour décider du versement, sur le budget 2020, d'une subvention d'équilibre de 77 000 € au profit de la société Un Toit Pour Tous – Développement en vue de la production d'un logement social 49 B rue des Aiguinards à Meylan.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 Allocation d'une subvention de 55 000 euros au profit de la SAS Un Toit Pour Tous - Développement dans le cadre de l'acquisition d'un appartement sis 49 A rue des Aiguinards à MEYLAN - Rapporteur : Antoine JAMMES

L'objet de la présente délibération est d'allouer une subvention d'équilibre en faveur du logement social, de manière à réduire le montant du prélèvement financier susceptible d'être opéré par l'Etat en 2022 dans le cadre des objectifs de la loi SRU du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

En ce sens, le conseil municipal est invité à délibérer pour décider du versement, sur le budget 2020, d'une subvention d'équilibre de 55 000 € au profit de la société Un Toit Pour Tous – Développement en vue de la production d'un logement social 49 A rue des Aiguinards à Meylan.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 Allocation d'une subvention de 65 000 euros au profit de la SAS Un Toit Pour Tous - Développement dans le cadre de l'acquisition d'un appartement sis 45 chemin de la Revirée à MEYLAN - Rapporteur : Antoine JAMMES

L'objet de la présente délibération est d'allouer une subvention d'équilibre en faveur du logement social, de manière à réduire le montant du prélèvement financier susceptible d'être opéré par l'Etat en 2022 dans le cadre des objectifs de la loi SRU du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

En ce sens, le conseil municipal est invité à délibérer pour décider du versement, sur le budget 2020, d'une subvention d'équilibre de 65 000 € au profit de la société Un Toit Pour Tous – Développement en vue de la production d'un logement social 45 chemin de la Revirée à Meylan.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 Conclusion d'un protocole transactionnel avec Madame et Monsieur SEBAOUN concernant la vente de la parcelle communale section AC n°430 - Rapporteur : Antoine JAMMES

Par assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble en date du 22 janvier 2018, Madame et Monsieur SEBAOUN ont intenté une action en prescription acquisitive contre la commune de MEYLAN. Ces derniers revendiquent la propriété de la parcelle AC n°430.

L'objet de la présente délibération est de conclure un protocole transactionnel avec Madame et Monsieur SEBAOUN afin de mettre un terme à l'instance en cours devant le juge judiciaire, en vendant la parcelle litigieuse au prix de 65 000€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Questions diverses.

Néant.

La séance est levée à 19h12.